



DEPTIL APM

DATE DE MISE A JOUR : 16/11/18

Liquide concentré à usage exclusivement professionnel
INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES
DESINFECTANT MOUSSANT À BASE D'ACIDE PERACETIQUE
EN APPLICATIONS MOUSSE ET PULVERISATION SUR LES SURFACES ET
MATERIELS

Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect	Liquide limpide
Couleur	Incolore à légèrement jaunâtre
Odeur	Piquante
pH pur	1,7±0,3
pH à 10g/l	3,5±0,5
Masse volumique	1,06±0,01 g/cm ³
Point de gel :	-10 °C
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau en toutes proportions

Critères environnementaux :

Phosphore	0,2 %
Azote	0 %
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	240 grammes de dioxygène par kilogramme





DEPTIL APM

DATE DE MISE A JOUR : 16/11/18

Proprietes :

Désinfectant
Moussant
Oxydant

Application :

DEPTIL APM est un désinfectant bactéricide, levuricide, virucide et sporicide.
Efficace sur listeria.
Ne pas utiliser DEPTIL APM sur acier ordinaire ou galvanisé.

Mode d'emploi :

DEPTIL APM est un désinfectant bactéricide, levuricide, virucide et sporicide.
Nettoyer et rincer au préalable le matériel et les surfaces à désinfecter
Appliquer DEPTIL APM par pulvérisation ou application mousse
Rinçage final à l'eau potable.
Matériel de laiteries :
Concentration bactéricide et levuricide : 2% (20 ml de DEPTIL APM pour 1 litre d'eau).
Autres usages :
Concentration bactéricide et levuricide : 1% (10 ml de DEPTIL APM pour 1 litre d'eau).
Concentration virucide : 0,2% (2 ml de DEPTIL APM pour 1 litre d'eau)
Concentration sporicide : 1,5% (15 ml de DEPTIL APM pour 1 litre d'eau)
Temps de contact minimum : 15 minutes (60 minutes pour la sporicidie)
Température : $\geq 20^{\circ}\text{C}$ (selon le process)
Nettoyer régulièrement le matériel d'application.





DEPTIL APM

DATE DE MISE A JOUR : 16/11/18

La (Les) concentration(s) indiquée(s) dans ce mode d'emploi représente(nt) la (les) concentration(s) biocide(s) recommandée(s) obtenue(s) grâce aux tests d'efficacité réalisés en laboratoire. Toutefois, la concentration d'application sur le terrain peut être adaptée en fonction des conditions relevées sur site. Pour plus d'informations, contactez votre interlocuteur privilégié HYPRED.

Paramètres de contrôle :

Prise d'échantillon : 10ml

Pré-traitement : . Ajouter à la prise d'essai 10ml de la solution d'acide sulfurique à 20%

. Ajouter 10 ml de la solution d'iodure de potassium à 10%

. Ajouter quelques gouttes de la solution de molybdate d'ammonium (5g/l)

Indicateur : Thiodène ou empois d'amidon

Réactif : Na₂S₂O₃ N/10

Facteur de titrage : $f = 0,16 \pm 0,01$

Concentration en % = chute de burette * f

Concentration en g/l = chute de burette * f * 10

Conditionnements :

Jerrican	5l	Rouge	5kg	(carton 4x5 kg)
Jerrican	22l	Rouge	23kg	
Fût	220l	Bleu foncé	230kg	
GRV	1000l	Couleur naturelle	1050kg	

Utiliser le produit dans les 12 mois à partir de sa date de fabrication.

Qualité - Sécurité :

Consulter la fiche de données de sécurité disponible sur INTERNET : <http://www.hypred.com>



HYPRED SAS

55, Boulevard Jules Verger B.P 10180, 35803 DINARD Cedex - FRANCE

Tél : +33 (0)2 99 16 50 00 Fax : +33 (0)2 99 16 50 20 - e-mail : hypred@hypred.com



DEPTIL APM

DATE DE MISE A JOUR : 16/11/18

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Utiliser le produit dans les 12 mois à partir de sa date de fabrication.

Réglementation :

Ce produit est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 concernant les produits utilisés pour le nettoyage des surfaces pouvant entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

Ce produit est utilisable en Agriculture Biologique en application du RCE n° 834/2007 et n° 889/2008, du Guide de Lecture Français, du Cahier des Charges Français et selon les recommandations du Comité National de l'Agriculture Biologique de l'INAO.

DEPTIL APM est un mélange conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH), quel que soit le site de fabrication.

Les substances concernées par le Règlement REACH et contenues dans DEPTIL APM ont été pré-enregistrées ou enregistrées par notre société ou par nos fournisseurs en amont.

DEPTIL APM ne contient pas de substance dite "extrêmement préoccupante" dans la liste actuelle des substances candidates à l'autorisation publiée et mise à jour régulièrement par l'ECHA.

PRODUIT BIOCIDE - N° Inventaire Ministère de l'Ecologie : 50804

Substance(s) active(s) pour 100g de produit : Acide peracétique 1,2g





DEPTIL APM

DATE DE MISE A JOUR : 16/11/18

GROUPE 1 : Désinfectants et produits biocides généraux; Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux; Type de produits 4 : Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
N° d'autorisation du produit (N° d'AMM) : 2080130 délivré par le Ministère de l'Ecologie pour le traitement bactéricide, levuricide, virucide et sporicide des locaux de stockage (POA et POV), du matériel de transport (POA et POV), du matériel de stockage (POV), du matériel de transport et des locaux de préparation de la nourriture (animaux domestiques), du matériel de laiterie (à l'exclusion de la virucidie et de la sporicié)

Efficacité

Activité	Norme	Organisme(s) testé(s)	Substance(s) interférente(s)	Temps de contact:	Température:	Concentration:
Bactéricide	EN 1276	Enterococcus hirae, Staphylococcus aureus, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa	0,3 g/l albumine bovine	5min	20°C	0,75%
		Listeria monocytogenes	0,3 g/l albumine bovine	5min	20°C	0,25%
	EN 13697	Enterococcus hirae, Staphylococcus aureus, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa	0,3 g/l albumine bovine	5min	20°C	1%
		Campylobacter jejuni, Listeria monocytogenes, Salmonella Typhimurium	0,3 g/l albumine bovine	5min	20°C	0,5%
Levuricide	EN 13697	Candida albicans	0,3 g/l albumine bovine	15min	20°C	0,5%
			lait écrémé 1%	15min	18-25°C	1%
Sporicide	EN 13704	Bacillus subtilis	0,3 g/l albumine bovine	60min	20°C	1,5%
Virucide	EN 13610	phages P001 et P008, lytiques pour Lactococcus lactis sp. lactis	petit lait 1%	15min	20°C	0,2%

Le dossier complet d'efficacité est disponible sur internet : <http://www.hypred.fr>

